

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 19 Mars 2012

Compte-rendu

L'An Deux Mille Douze, le dix-neuf Mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Andreault, Avry, Baroni, Baudard de Fontaine, Bourillon, Cocheteux, Couturier, De Kerros, Derieppe », Freslon, Lapouge, Laubion, Lelièvre, Mazeret-Magot, Piraudeau et Plat.

Absents ayant donné procuration : M. Canard à Mme Cocheteux, Mme Naslain-Kaczmarek à Mme Avry, M. Nègre à M. Plat et M. Somoreau à M. Freslon.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Alain ANDREAULT.



Le procès-verbal de la séance du 23 Janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur BAUDARD DE FONTAINE demande que les débats soient notés sur le compte-rendu de séance.

L'intégralité des débats sur bande audio est à la disposition de toute personne.

Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, conformément à la délibération du 04 Août 2008 « délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire ».

Il s'agit d'une information faite aux Conseillers Municipaux.

- Décision n° 2012-05 signée le 23 Janvier 2012:
↳ Travaux d'électricité pour aménagement des ateliers municipaux, confiés à la Société CUELLAR, pour un montant de 3 851.12€ TTC.
- Décision n° 2012-06 signée le 25 Janvier 2012:
↳ Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour l'aménagement de la Rue des Clouet – 3^{ème} tranche, confiée au bureau d'étude TUBER, pour un montant de 1 540.45€ TTC.
- Décision n° 2012-07 signée le 26 Janvier 2012:
↳ Entretien du balisage du sentier PR de la Commune confié à la Fédération de Randonnée Pédestre, pour un montant de 1 218€ TTC, sur trois ans (à raison de 406€ par an de 2012 à 2014).
- Décision n° 2012-08 signée le 02 Février 2012:
↳ Maintenance « Service » de l'auto-laveuse au gymnase, confiée à la Société NILFISK, pour un montant de 485.58€ TTC.

- Décision n° 2012-09 signée le 03 Février 2012:
↳ Mission de maîtrise d'œuvre, portant sur la viabilisation de terrains situés au lieu-dit « le Grand Vaudasnière », confiée au Bureau d'Etude Galataud, pour un montant de 3 605.94€ TTC.
- Décision n° 2012-10 signée le 03 Février 2012:
↳ Maintenance informatique à points, confiée à BMS, pour un montant de 1 794.00€ TTC.
- Décision n° 2012-11 signée le 15 Février 2012:
↳ Travaux de confortement du coteau de la Lanterne à hauteur du 22 au 26 rue des Basses Rivières – Seconde tranche – Avenant n° 1 ROC CONFORTATION, pour un montant de 1 441.18€ TTC.
- Décision n° 2012-12 signée le 15 Février 2012:
↳ Achat d'une bétonnière pour les services techniques, auprès de MATIBAT, pour un montant de 621.92€ TTC.
- Décision n° 2012-13 signée le 15 Février 2012:
↳ Achat d'une cuve à fuel pour les services techniques, auprès de CPO, pour un montant de 1 506.96€ TTC.
- Décision n° 2012-14 signée le 15 Mars 2012:
↳ Rénovation des toilettes côté Hommes dans la salle des fêtes, confiée à la SARL JP BAUDAT, pour un montant de 4173..20€ TTC.

Délibération n° 2012-09

Approbation de la charte d'engagement « Collectivités du Val de Loire - Patrimoine mondial de l'UNESCO »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la Charte d'engagement « Val de Loire - Patrimoine Mondial de l'UNESCO » ; **PRECISE** que ladite charte constitue un engagement solennel de la Commune vis-à-vis de la Communauté Internationale, pour notamment contribuer à la valorisation du site Val de Loire - Patrimoine Mondial de l'UNESCO dans le respect de l'intégrité de ses paysages culturels vivants.

Délibération n° 2012-10

Gestion du Val de Loire inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND** acte du plan de gestion présenté le 29 Novembre 2011 à la Conférence territoriale du Val de Loire patrimoine mondial, et de son contenu organisé dans les volets suivants :

- la description de la valeur universelle exceptionnelle du bien et de ses composantes territoriales,
- les facteurs risquant d'affecter le bien,
- le cadre d'orientation, non-prescriptif, défini pour en garantir sa pérennité.

S'ENGAGE à préserver la valeur universelle exceptionnelle et prendre en compte le Plan de Gestion dans ses documents de planification, notamment le Plan Local d'Urbanisme et le Schéma d'Orientation et de Cohérence Territoriale ainsi que dans l'élaboration des projets d'aménagement susceptibles d'avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle du site UNESCO.

Délibération n° 2012- 11

Convention de partenariat entre la Région Centre, la Commune de ROCHECORBON et L'Association « La Rabouilleuse Ecole de Loire »

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec 18 voix POUR, 1 contre (Monsieur BAUDARD DE FONTAINE et 1 abstention (Madame MAZERET-MAGOT), **APPROUVE** le projet de l'Association « La Rabouilleuse Ecole de Loire » qui consiste à construire un bateau traditionnel de Loire, **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Région Centre, La Commune de Rochecorbon et l'Association « La Rabouilleuse Ecole de Loire », **CONFIRME** l'engagement de la commune de mettre à disposition de l'Association les terrains cadastrés AR 462 et une partie de la parcelle cadastrée AX 280 pour la réalisation de son projet, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat entre la Région Centre, la Commune de Rochecorbon et l'Association « La Rabouilleuse Ecole de Loire », **DEMANDE** l'obtention auprès de l'Association des documents suivants relatifs à la navigation fluviale sur la Loire :

- les diplômes nécessaires au transport de personnes,
- les autorisations relatives au niveau du contrôle technique (certificat d'immatriculation, titre de navigation...)
- l'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public pour le lieu d'amarrage.

Délibération n° 2012- 12

Convention de mise à disposition de terrain au profit de l'Association « La Rabouilleuse Ecole de Loire »

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec 18 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Baudard de Fontaine) et 1 abstention (Madame MAZERET-MAGOT), **MET à DISPOSITION** de l'Association « LA RABOUILLEUSE ECOLE DE LOIRE » les terrains cadastrés AR 462 et une partie de la parcelle cadastrée AX 280 pour la réalisation de son projet, moyennant une redevance correspondant à l'euro symbolique, dans l'attente de la production de son premier bilan ; **AUTORISE** l'Association à occuper le terrain dans le respect de la législation en vigueur pour l'exercice des missions qui lui sont dévolues par la loi, les règlements en vigueur et ses statuts ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition de terrain au profit de l'Association LA RABOUILLEUSE ECOLE DE LOIRE.

Délibération n° 2012-13

Budget communal - Approbation du Compte de Gestion 2011

Le compte de gestion, tenu par le Trésorier fait ressortir :

1) Un solde d'exécution, résultats de l'exercice 2011 :

* Section d'Investissement	- 316 389.81 €
* Section de Fonctionnement	+ 789 154.70 €

rappel du Résultat de clôture 2010 à reporter :

*Section Investissement :	- 368 083.06 €
*Section Fonctionnement :	+ 456 281.81 €

2) Soit un résultat de clôture de l'exercice 2011 pour :

* Section d'Investissement	- 684 472,87 €
* Section de Fonctionnement	+ 1 245 436.51 €

TOTAL + 560 963.64 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECLARE** que le compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2011 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; **APPROUVE** le Compte de Gestion 2011 pour le budget Communal.

Délibération n° 2012-14

Budget communal -Compte Administratif 2011 et affectation des résultats

Compte Administratif 2011 :

* La SECTION DE FONCTIONNEMENT fait apparaître :

- un solde d'exécution de + 789 154.70 €
- un excédent antérieur à reporter de 456 281.81 €

D'où un résultat de clôture de 1 245 436.51 €

* La SECTION D'INVESTISSEMENT fait apparaître :

- un solde d'exécution de - 316 389.81 €
- un résultat de clôture 2009 à reporter de - 368 083.06 €

D'où un résultat de clôture de - 684 472.87 €

Compte tenu des restes à réaliser en :

- Recettes : 203 856.79 €
- Dépenses : 257 110.87 €

Soit un solde de Restes à Réaliser de : - 53 254.08 €

D'où un solde d'Investissement à financer de 737 726.95 € ((- 684 472.87 €) + (- 53 254.08 €))

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, RECONNAIT la sincérité des Restes à Réaliser ; **APPROUVE** le Compte Administratif de la Commune - Exercice 2011 ; **APPROUVE** l'affectation des résultats suivants sur l'exercice 2012 :

- a. Au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'Investissement, la somme de **737 726.95 €** (sept cent trente-sept mille sept cent vingt-six euros et quatre-vingt-quinze centimes).
- b. Au compte 002 de la section de fonctionnement la somme de **507 709.56 €** (Cinq cent sept mille sept cent neuf euros et cinquante-six centimes).

Délibération n° 2012-15

BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** la Décision Modificative suivante :

FONCTIONNEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap	Art	Libellé		Montant	Chap	Art	Libellé		Montant
65	654	Perte sur créances irrécouvrables		-500,00		002	Résultat reporté		507 709,56 €
	6541	Créances admise en non-valeur		500,00					
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur		304,15					
022		Dépenses imprévues		16 205,41					
042	6811	Amortissement		2 376,45					
023		Virement à la section d'investissement		488 823,55					
		Total		507 709,56			Total		507 709,56

INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Op é/ Ch ap	Art	Libellé	Reports	Montant	Opé/ Chap	Art	Libellé	Reports	Montant
					021		virement de la section de fonctionnement		488 823,55
001		Solde d'exécution négatif reporté		684 472,87	040	2805	Amortissement		2 376,45
028	21758	Signalisation	21 209,01	5 000,00		1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		737 726,95
029	2315	Voirie	42 234,14	70 000,00					
030	2152	Travaux éclairage public	7 588,94		ONI	1641	Emprunt en cours	108750,00	
047	2138	Réserves foncières		205 000,00					
058	2188	Matériel petite enfance	90,00		060	1321	Bâtiments communaux	9 496,70	
059	2188	Matériel divers		6 100,00		1328	Bâtiments communaux	2 210,96	
060	2313	Bâtiments	43 621,36						
071	2313	Eglise et chapelle		25 000,00					
077	2315	Enfouissement des Réseaux	1 905,00	15 000,00					
100	2188	Restauration archives et Patrimoine		500,00					
106	2315	PLU (ZAP)	3 200,00	1 000,00					
111	2313	Cimetière	5 191,76	22 000,00					
115	2315	Rue des Clouet	19 337,52	190 000,00	115	1328	Rue des Clouet	6 412,00	
116	2315	Rue des B. Rivières Eboulement	68 403,43	1 600,00	116	1321	Rue des B. Rivières Eboulement	60 737,13	60 000,00
117	2315	Aménagement du Quai de la Loire	17 940,00		117	1321	Aménagement du Quai de la Loire	16 250,00	
118	2313	Groupe scolaire	26 389,71						
120	21578	L'Histoire dans la Rue		10 000,00					
121	2315	PUP Grand Vaudanière		92 000,00	121	1328	PUP Grand Vaudanière		92 000,00
		Total	257110,87	1327672,87			Total	203856,79	1 380926,95
		TOTAL GENERAL		1 84783,74			TOTAL GENERAL		1 584783,74

Délibération n° 2012-16

Vote des subventions aux Associations - Année 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** les subventions aux Associations désignées pour l'année 2012, à savoir :

Nom de l'Association	Subventions attribuées
ASSOCIATIONS DE ROCHECORBON	
COMITE D'ANIMATION DE ROCHECORBON	1 000 €
BIBLIOTHEQUE DE ROCHECORBON	15 700 €
ASPTT	500 €
CLUB DE LA LANterne	500 €
ENSEMBLE MUSICAL SAINTE CECILE	3 000 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE ROCHECORBON (APE)	700 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE ROCHECORBON (ASR)	10 000 €
ASSOCIATION EDUCATION POPULAIRE SAINT-VINCENT	300 €
CULTURE ET LOISIRS	18 800 €
CHORALE SANS NOM CENT NOTES	3 000 €
AUTRES	
ECOLE PRIVEE STE AGNES - NOTRE DAME LA RICHE	70 €
ECOLE PRIVEE MARMOUTIER	1 120 €
SPA	70 €
ESPOIR	600 €
AFRICAMITIE	3 282 €

Délibération n° 2012-17

Budget communal 2012 - Vote d'un emprunt

La Commune de Rochecorbon a voté son budget 2012 le 19 décembre 2011. Afin de financer une partie de ses investissements (1^{ère} tranche de la rénovation du groupe scolaire), elle doit avoir recours à un emprunt d'un montant de 500 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'avoir recours à la Caisse des Dépôts et Consignations comme organisme prêteur, pour financer ses dépenses d'investissement ; **RETIENT** la proposition financière de prêt d'un montant de 500 000 € sur 15 ans ; **PRECISE** que les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- ◆ Durée : 15 ans
- ◆ Caractéristiques du taux : 4.51 %
- ◆ Echéance : annuelle
- ◆ Frais de dossier : Commission d'instruction : 0.03 %
- ◆ Commission de dédit : 0.50 %
- ◆ Indemnité en cas de remboursement anticipé : indemnité actuarielle
- ◆ Pénalité en cas de remboursement anticipé obligatoire (déchéance) : 7 % du montant total des sommes dues

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ; Procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et à recevoir tous pouvoirs à cet effet ; **DIT** que la recette a été inscrite au chapitre 16 - article 1641 du budget 2012.

Délibération n° 2012-18

Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vouvray

Le dimanche 24 juin 2012, l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Vouvray accueillera, le Congrès départemental des Sapeurs-Pompiers d'Indre et Loire, associé à la journée nationale des Sapeurs-Pompiers. Cette journée sera l'occasion de faire connaître davantage les sapeurs-pompiers d'Indre et Loire dans leur diversité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vouvray, d'un montant de 2000 € (deux mille euros) ; **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2012 - Chapitre 65 - Article 6574.

Délibération n° 2012-19

Budget assainissement - Compte de Gestion 2011 - Approbation

Le Compte de Gestion tenu par le Trésorier fait ressortir :

1) Les soldes d'exécution, résultats de l'exercice 2011 sont les suivants :

* Section d'Investissement	+ 36 455.05 €
* Section de Fonctionnement	+ 52 970.80 €

Rappel : résultat de clôture 2010 à reporter :

* Section d'Investissement	: - 56 243.98 €
* Section de Fonctionnement	: + 10 203.80 €

2) Soit un résultat de clôture de 2011 pour :

* Section d'Investissement	- 19 788.93 €
* Section de Fonctionnement	+ 63 174.60 €

TOTAL **+ 43 385.67 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECLARE** que le Compte de Gestion « Assainissement », dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; **APPROUVE** le Compte de Gestion 2011 pour le budget Assainissement.

Délibération n° 2012-20

Budget Assainissement -Compte Administratif 2011 et Affectation des résultats

Compte Administratif 2011 :

* **La section de fonctionnement** fait apparaître
- un solde d'exécution de 52 970.80 €
- un excédent antérieur à reporter de 10 203.80 €
d'où un résultat de clôture de 63 174.60 €

* **La section d'investissement** fait apparaître :
- un solde d'exécution de 36 455.05 €
- un résultat de clôture 2010 à reporter de - 56 243.98 €
d'où un résultat de clôture de - 19 788.93 €

Compte tenu des Restes à Réaliser en :

- Recettes : 0 €
- Dépenses : 0 €

Soit un solde de Restes à Réaliser de : 0 €

D'où un solde d'Investissement à financer de 19 788.93 € (-19 788.93 €)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif - Assainissement - 2011 ; **APPROUVE** l'affectation des résultats sur l'exercice 2012 aux comptes :

- 1068 : la somme de 19 788.93 € (Dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-treize centimes) pour couvrir le besoin d'autofinancement de la Section d'Investissement.
- 002 : la somme de 43 385.67 € (Quarante-trois mille trois cent quatre-vingt cinq euros et soixante-sept centimes) - à la section de fonctionnement

Budget Assainissement - Décision Modificative n° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** la Décision Modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Art	Libellé	Crédits nouveaux	Chap	Art	Libellé	Crédits nouveaux
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00€		002	Excédent de fonctionnement reporté	43 385,67€
	6228	Divers	633,27€				
022		Dépenses imprévues	2 000,00€				
023		Virement à la Section d'investissement	40 252,40€				
		TOTAL GENERAL	43 385,67€			TOTAL GENERAL	43 385,67€

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES			
Chap	Art	Libellé	Report	Crédits nouveaux	Opé/chap	Art	Libellé	Crédits nouveaux
	001	Déficit d'investissement reporté		19 788,93€	10	1068	Autres réserves	19 788,93€
020	020	Dépenses imprévues		8 000,00€				
ONI	2315	Opérations non individualisées - travaux		43 385,67€	021		Virement de la section de fonctionnement	40 252,40€
					041	23150	Opérations patrimoniales- installations techniques	11 133,27€
041	2762	Opérations patrimoniales- créances à déduction de TVA		11 133,27€	27	2762	Autres immobilisations financières- créances à déduction de TVA	11 133,27€
		TOTAL	- €	82 307,87€			TOTAL	82 307,87€
		TOTAL GENERAL		82 307,87€			TOTAL GENERAL	82 307,87€

Délibération n° 2012-22

Assainissement - Demandes de dégrèvement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Bernard PLAT n'a pas participé au vote), **ACCORDE** le dégrèvement de la surtaxe Assainissement pour les abonnés qui en ont fait la demande, soit 852 m3.

N° dossier	Adresse	M3 fuite	Motif	Moyenne des années 2008-2009-2010	Consommation 2011 avec fuite
1	Impasse des Bourdaisières	634 m3	Fuite enterrée	227 m3	853 m3
2	13 rue Vaufoynard	218 m3	Fuite enterrée	94 m3	312 m3
	TOTAL	852 m3			

PRECISE que la présente délibération, une fois exécutoire, sera adressée à VEOLIA EAU.

Délibération n° 2012-23

Projet Urbain Partenarial - Avenant n°1 à la convention

Considérant qu'après étude et analyse du dossier par le Bureau d'Etudes BEG, maître d'œuvre du projet, il s'avère nécessaire de reprofiler le fossé entre l'accès du lot n° 2 et le passage busé actuel en aval du lot n° 5, pour assurer une couverture suffisante sur les branchements,

Considérant que le coût des équipements publics après étude du maître d'œuvre, s'élèvent à 91587€37 T.T.C. au lieu de 60000€ TTC estimés dans la convention initiale,

Considérant que les travaux ne seront pas réalisés dans les délais impartis prévus initialement dans la convention au 31 mars 2012,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** l'avenant n° 1 à la convention du projet urbain partenarial qui prend en compte :

- le coût global de l'opération après étude et analyse par le maître d'œuvre pour un montant de 91587€37
- Le report du délai de fin de réalisation des travaux au 30 avril 2012

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention de projet urbain partenarial entre monsieur Max CHAMPION et la Commune de Rochecorbon ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération. L'exonération de TLE sera de cinq années.

Délibération n° 2012-24

Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de PARCAY-MESLAY

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec 18 voix POUR et 2 abstentions (M. BAUDARD DE FONTAINE et Mme MAZERET-MAGOT), **EMET** un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Parçay Meslay.

Délibération n° 2012-25

MODIFICATION D'UNE PARTIE DE LA NUMEROTATION RUE SAINT GEORGES

Afin de corriger une erreur et pour une meilleure harmonisation de la numérotation de la partie de la rue Saint Georges située entre le n°20 et jusqu'au n° 28, Il convient de modifier la numérotation dans cette section.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** :

- à la parcelle AX 43 le numéro 22
- à la parcelle AX 44 le numéro 22 bis
- à la parcelle AX 46 le numéro 24
- à la parcelle AX 47 le numéro 24 bis
- à la parcelle AX 48 le numéro 26

Délibération n° 2012-26

Installations classées - Société DALKIA BIOMASSE TOURS Avis sur la demande d'autorisation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable sur l'autorisation d'exploiter une centrale de cogénération fonctionnant à la biomasse dans le cadre d'une création d'installations prévues Avenue Yves Farge à Saint Pierre des Corps.

Délibération n° 2012-27

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour l'élaboration d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ; **APPROUVE** la convention jointe à la présente délibération définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ; **PRECISE** que la prestation s'effectuera sous forme de marché à procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics ; **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la présente convention ainsi que tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération ; **DESIGNE** la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus en qualité de coordonnateur du groupement de commandes.

Délibération n° 2012-28

Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie - Avis du Conseil Municipal

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) est un cadre stratégique élaboré conjointement par l'Etat et la Région, dans une large concertation. Ses objectifs sont dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie :

- Le renforcement de la cohérence de l'action territoriale,
- L'articulation des enjeux et objectifs régionaux et territoriaux avec les engagements nationaux et internationaux de la France,
- L'intégration des problématiques de l'air, du climat et de l'énergie qui étaient traitées auparavant de manière distincte dans des documents séparés (schéma éolien, plan régional pour la qualité de l'air).

Le SRCAE définit donc des actions qui relèvent des collectivités territoriales au travers des plans de déplacement urbain, plans de protection de l'atmosphère et des plans climat énergie territoriaux. Ces derniers seront pris en compte dans les documents d'urbanisme tels que les SCOT, les PLU etc.....

Le SRCAE se compose de trois volets :

- Un rapport qui dresse le diagnostic et les perspectives aux horizons 2020 et 2050 avec une analyse de la vulnérabilité de la région aux effets des changements climatiques, une évaluation de la qualité de l'air, un bilan énergétique et une évaluation du potentiel de développement de chaque filière d'énergie renouvelable de récupération.
- Un document d'orientations qui détaille l'ensemble des recommandations, orientations et objectifs, à l'échelle régionale, en matière de réduction des émissions de GES, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des filières d'énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques
- Une annexe « schéma régional éolien » qui présente les zones favorables au développement de l'éolien, délimitées en fonction de critères (potentiel, espaces naturels, paysages, patrimoine naturel et culturel, contraintes techniques et servitudes)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable aux orientations contenues dans le projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie proposée par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional.

Délibération n° 2011-29

CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS - REGLEMENT

La municipalité souhaite, dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie du village, organiser un concours des maisons et des balcons fleuris.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** l'organisation d'un concours des maisons et balcons fleuris sur la commune de Rochecorbon ; **APPROUVE** le règlement du concours des maisons et balcons fleuris.

Délibération n° 2011-30

ALSH - Modification temporaire du lieu d'accueil des enfants de + de 6 ans - Accueil périscolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND NOTE** que, durant les périodes de travaux de rénovation du groupe scolaire

- sur le temps scolaire, les enfants de plus de 6 ans sont accueillis dans la salle de motricité de l'école maternelle de 8h à 9h et de 16h30 à 18h30. De 7h30 à 8h00, les enfants sont accueillis comme d'habitude à la Terrasse.
- En dehors du temps scolaire (mercredis et vacances scolaires), en fonction de l'effectif, les enfants seront accueillis soit à la Terrasse côté ALSH soit dans la salle des fêtes derrière la Mairie.

CONFIRME que le lieu d'accueil des enfants de moins de six ans est inchangé ; **PRECISE** que la délibération, une fois exécutoire, sera transmise à la Direction de la Jeunesse et des Sports, ainsi qu'à la Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille au Conseil Général.

Délibération n° 2012-31

Multi-Accueil - Convention d'objectif et de financement avec la SNCF - Avenant n° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND CONNAISSANCE** de l'avenant n° 1 proposé par les services Ressources Humaines - Action Sociale de la SNCF concernant l'évolution de la prestation Indemnité de Garde Crèche, objet de la convention d'objectif et de financement signée le 17 Novembre 2008 ; **NOTE** que le montant de l'indemnité de Garde Crèche, prenant en compte le nombre d'heures de garde facturées à la famille, ne peut excéder un plafond mensuel fixé annuellement par le Département de l'Action Sociale et dorénavant indexé sur la base du Barème Mensuel des Allocations Familiales ; **PRECISE** que cet avenant est applicable à compter du 1^{er} janvier 2012 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation Indemnité de Garde Crèche SNCF.

Délibération n° 2012-32

Personnel - Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 18 voix POUR, 1 contre (Monsieur De Kerros) - Monsieur Lelièvre ne participe pas au vote, **DECIDE** de créer un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 25h00 pour le service « Garderie-Restaurant-ALSH » ; La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune - chapitre 012.

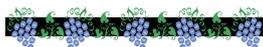
Délibération n° 2012-33

Avenant n° 2 à la convention passée avec l'Entraide Cantonale de Montlouis-sur-Loire pour l'intégration par l'emploi de personnes en situation de précarité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention signée le 28 Janvier 2009 avec l'Entraide Cantonale de MONTLOUIS-SUR-LOIRE, modifiant l'article 6, à savoir : « Une permanence de l'Entraide Cantonale sera assurée dans les locaux de la Mairie de Rochecorbon le jeudi de 9h00 à 11h30 tous les 15 jours (les 1^{er} et 3^{ème} jeudi) par la Conseillère d'insertion professionnelle, et si besoin sur rendez-vous en dehors des permanences. » ; **PRECISE** que les autres articles demeurent inchangés ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention.

INFORMATIONS

- 1- Les Rencontres en Chansons, organisées par l'Ecole Elémentaire - Gymnase - Samedi 24 Mars 2012 - 10h30.
- 2- La Chasse aux œufs, organisée par l'APE - Chalet du Moulin - Dimanche 1^{er} Avril 2012 (pour les enfants de l'Ecole Maternelle).
- 3- Concert donné par la Chorale Sans Nom Cent Notes avec « les Balladins de Loches » - Gymnase - Dimanche 1^{er} Avril 2012.
- 4- Présentation de danses africaines et percussions par les enfants de l'école maternelle : le 10 Avril (petite section/moyenne section et moyenne section/grande section) et le 13 Avril (toute petite section/petite section et grande section). - Salle de motricité - 18h30.
- 5- Concert de Printemps donné par l'Ensemble Musical Sainte-Cécile - Gymnase - Dimanche 15 Avril 2012 - 15h00.
- 6- Rappel date des élections : présidentielles les 22 Avril et 06 mai - législatives les 10 et 17 Juin 2012.
- 7- Exposition-conférence sur l'Histoire de Rochecorbon, organisée par le Comité d'Animation de Rochecorbon - Salle des Fêtes - Samedi 28 et Dimanche 29 Avril 2012.
- 8- Cérémonie du 8 Mai.
- 9- Randonnée pédestre organisée par l'ASR au profit de la lutte contre la sclérose en plaques - Départ de Lulu Parc à 9h00 pour le circuit long (12 kms) - Dimanche 13 Mai 2012.
- 10- Prochaine réunion de travail : le Lundi 14 Mai 2012.
- 11- Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Lundi 21 Mai 2012.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.

